Assistance pour le circuit d’importation de matériels et intrants en bio-bactéries

**1. Contexte général**

Le programme **« Partenariat pour l’emploi »** de la **GIZ Maroc** a pour mission la mise en œuvre de **l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » - Invest for Jobs** duministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement **(BMZ),** en coopération avec le Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC) du Maroc. Le programme a pour objectif de soutenir les entreprises et les investisseurs allemands, européens et marocains dans leur engagement en faveur de l’emploi et de la formation en Afrique

**2. Contexte et objectif de la mission**

Basée à Ouazzane, l’entreprise de production de composte à partir des déchets agricoles, dans son plan de croissance vise à importer du matériel et des intrants en bio bactéries.

Dans le cadre de son développement, elle souhaite être conseillée et accompagnée dans le processus d’importation.

**Objectifs de la mission**

L'objectif principal de cette mission est de conseiller et d'accompagner l’entreprise dans le circuit de l’importation du matériels et intrants en bio bactérie.

L’expert.e mandaté.e aura pour mission d’accompagner le/la dirigeant.e de l’entreprise sur l’objectif susmentionné.

L’expert doit :

* Identifier le volet règlementaire d’importation de ces matériel et ces intrants.
* Analyser les données techniques du matériels et intrants afin de définir les codes et autres nécessités au processus d’importation, déclaration douanière…,
* Conseiller le dirigeant sur le processus le plus efficace d’importation, sur les processus douaniers, et autorisations nécessaires.
* Simuler et présenter une étude technique et économique d’importation du matériel.
* Accompagner l’entreprise sur sa première importation.

**3. Livrables :**

L’expert.e est tenu.e de remettre les livrables suivants :

* Processus detaillé de l’importation des produits (L1),
* Conseiller le dirigeant/commerciale sur les points de vigilance, le processus, les intervenants (L2),
* Cotation des importations, transport et autres (L3).

**L1 :** Un document structuré qui définit le processus d’importation de façon général, et le processus spécifique pour les produits à importer.

**L2 :** les conseils livrés et leurs impacts seront documenté sous forme de rapport ou un guide.

**L3** : Devis comparatif des différentes étapes, avec un conseil de choix des prestataires.

**4. Durée de réalisation :**

La mission est prévue pour une durée de 7 jours dont 1 jour pour la rédaction des rapports et s’étalera sur une durée maximale de 6 mois.

**5. Profil de l’expert :**

Formation académique : Diplôme d’école de commerce, de gestion ou équivalent, i

L’expert devra posséder les compétences et l'expérience suivantes :

* Large expérience dans la logistique, précisément achat, importation, idéalement déclaration douanière.
* Pratique de l’assistance et du conseil en importation,
* 5 ans d’expérience minimum dans le domaine d’achat international,
* 2 ans d’expérience minimum dans l’accompagnement de croissance des d’entreprises/StartUp.
* Capacité rédactionnelle de rapports.
* Maitrise des langues française et arabe (parlée et écrite).

**6. Conditions générales :**

L’expert travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes de l'entreprise.

L'accès aux données nécessaires pour mener la mission sera fourni par l'entreprise. Avant le démarrage de la mission sur site, l’expert élaborera et transmettra à l’entreprise la liste de la documentation et des données nécessaires à la mission.

L’expert rapportera au chargé de projet GIZ, concernant le déroulement de la mission, à effectuer conformément aux termes de référence. L’expert les informera de tout événement susceptible de son point de vue de retarder ou de compromettre tout ou partie de la mission.

La responsabilité de la GIZ se limite à fournir un appui technique à l’entreprise suivant les besoins que cette dernière a exprimé, l’entreprise reste la seule et unique responsable du suivi et de la bonne exécution de la mission.

A la fin de la mission, l’expert élaborera et remettra en format électronique à la GIZ et au bénéficiaire un rapport succinct de mission (max 3 pages) indiquant les activités réalisées, les personnes rencontrées, et les livrables produits. Ces livrables seront annexés au rapport de mission de l’expert.

L’expert est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n’est admise). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.